

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2016-017/PR/MAMCBW portant approbation du Budget Prévisionnel du Diwan des Biens Waqfs pour l'exercice 2016.

n° 2016-017/PR/MAMCBW

Ministère

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUSULMANES, DE LA CULTURE, ET DES BIENS WAKFS

Date de publication

6 janvier 2016

Numéro JO

n° 1 du 14/01/2016

Date du numéro

14 janvier 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°31/AN/13/7ème L du 6 février 2014 portant réorganisation du Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs

VU Le Décret n° 2015-202/PR/ MAMCBW du 1 juillet 2015 portant organisation du Diwan des Biens Waqfs

VU Le Décret n°2015-228/PR/MAMCBW du 6 août 2015 portant composition des membres du Conseil d'Administration du Diwan des Biens Waqfs

VU Le Décret n°2015-119/PR/MAMBW modifiant le décret n°2010-217/PR/MAMBW portant prélèvement au profit du "Waqfs cimetièrè"

VU Le Décret n°2015-313/PR/MTRAdu 19 novembre 2015 portant nomination du Directeur Général du Diwan des Biens Waqfs

VU Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des Membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministres

SUR Proposition du Ministre des Affaires Musulmanes et des Biens Waqfs

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 Décembre 2015.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Est approuvé le Budget prévisionnel du Diwan des Biens Waqfs pour l'exercice 2016, arrêté par le conseil d'Administration comme suit

- En Recettes : 447.165.864 FDJ
- En Dépenses : 249.520.448 FDJ

- En Investissements : 339.918.707 DJF (dont 276.618.707 FDJ financé sur emprunt)
- En Remboursement d'emprunt : 173.991.796 FDJ
- Une Trésorerie prévisionnelle à la fin de l'exercice 2016 estimée à 5.620.563 FDJ.

Articles 2

Le présent Arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH